

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique.

Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

## Ce mois-ci

Au moins



**15** lieux de vie démantelés dont **10** opérations d'expulsion sur décision de justice et **5** opérations dans le cadre d'enquête de flagrance



**91** tentes saisies



**48** m<sup>3</sup> d'affaires saisies



**86** tentes et **34** matelas saisies sur un lieu de vie à Calais

## Ni oubli, ni pardon

Le mois de mai a bien tristement commencé, avec le **décès** de deux personnes lors d'un naufrage au large d'Hardelot. Il s'agissait d'**un enfant de 16 ans** et **une femme**. **Sept** autres personnes ont été **hospitalisées**. Cette même nuit du 2 mai, **une personne a perdu la vie suite à une agression par arme blanche** à Calais. Dans la nuit du 28 au 29 mai, un **homme a été renversé par un camion au niveau de Marck**. Ces morts sont étroitement liées aux **politiques mortifères** menées à la frontière, à **l'absence de voies de passages sûres** et de **dispositifs humanitaires** pour les personnes exilées bloquées dans cette zone tampon sur le littoral Nord.

## Plusieurs expulsions par semaine dans le plus grand lieu de vie de Calais



## Plusieurs expulsions par semaine dans le plus grand lieu de vie de Calais

Durant le mois de mai le plus grand lieu de vie de Calais où survivent près **d'un millier** de personnes a fait l'objet d'un **harcèlement** répété, parfois plusieurs jours d'affilé. Le **11, 12, 13, 18 et 19** mai, des dizaines de vans de CRS et des camions et nombreux agents de l'équipe de nettoyage mandatée par l'Etat ont pénétré sur le lieu de vie. Au-delà de cet attirail habituel, nous avons observé la présence d'un **hélicoptère**, qui survolait la zone le 12 mai. Des personnes portant des gilets floqués « sécurité » ont aussi été remarquées. De manière générale, ces opérations ont été caractérisées par des **démonstrations de force importantes** et **angoissantes**. Des images de CRS lourdement **armés** et parés de **boucliers** nous restent en tête, illustrant l'absurdité de ces opérations qui persécutent des personnes tentant de survivre malgré tout.



Comme d'habitude, ces opérations ont été présentées par la préfecture du Pas-de-Calais comme des opérations humanitaires (communiqués de presse des 12, 13 et 28 mai), ayant pour objectif de mettre à l'abri les personnes, de les éloigner des réseaux d'emprise et de nettoyer les parcelles occupées.

Mais nos observations et les témoignages que nous avons recueilli auprès des personnes exilées sur place contredisent ce discours illusoire. De nombreuses personnes nous ont affirmé **ne pas avoir été prévenues en amont de l'expulsion**. Celles-ci n'ont pas non plus eu l'occasion d'échanger avec des **traducteur-ice-s** sur le lieu de vie pour **comprendre la situation** et être mises au courant des **solutions de mise à l'abri**. Le 12 mai, une personne nous a fait part du **vol de son sac**, alors qu'il contenait une somme d'argent importante et des documents administratifs de l'OFII. Ces témoignages illustrent le fossé entre le discours des autorités, qui se targuent de mener des actions humanitaires, et la réalité qui est la suivante : **un épuisement moral, psychologique et physique des personnes exilées**.

Lors de chaque expulsion ont été déployés des **engins de chantier** et de **construction**. Ceux-ci, dès qu'ils franchissent le seuil du lieu de vie, changent de fonction : ils sont utilisés pour **détruire** les lieux de vie et **empêcher** toute **réinstallation** en saisissant les affaires personnelles et en détruisant les sols. Le 19 mai, les habitant-e-s ont vu leur lieu de vie défiguré en direct par l'équipe de nettoyage : **la terre a été creusée** par une **pelleteuse**, et **déversée** dans une benne de 30 m<sup>3</sup>. Ces pratiques, tout comme les expulsions, s'inscrivent dans la « **Politique Zéro Point de Fixation** » et incarnent la **volonté étatique de repousser les personnes exilées** hors du littoral nord, sans pour autant proposer de solutions sûres et durables pour celles-ci.

## Plusieurs expulsions par semaine dans le plus grand lieu de vie de Calais



### Le droit au domicile bafoué

Début avril, des habitant-e-s s'étaient signalé-e-s, via leur avocat, auprès des autorités, pour **être informé-e-s** de toute procédure d'expulsion entamée par le propriétaire, **faire valoir leurs droits** et **se défendre** devant un juge. Malgré cela, **aucune information ne leur a été transmise** avant les opérations du mois de mai, **en violation des obligations légales** qui imposent d'informer des habitant-e-s identifié-e-s qu'une demande d'expulsion a été formulée à leur encontre. Les autorités ont tout simplement **ignoré leur déclaration de présence**. Après de nombreuses relances des associations et de l'avocat, nous n'avons reçu que le 2 juin la décision autorisant les expulsions menées depuis la semaine dernière.



Cette succession d'expulsions démontre une nouvelle fois le **manquement des autorités** à leur **devoir de protection** envers les personnes exilées et l'inutilité de cet harcèlement. Loin de garantir des conditions de vie dignes, elles organisent, au contraire, leur **précarisation**. Expulser et détruire sans relâche ce lieu de vie, c'est **priver des centaines de personnes d'un espace de repos**, mais aussi d'un **accès indispensable à l'aide et aux ressources du quotidien**. Cela fait 10 ans que le gouvernement mène cette politique de harcèlement sans aucun effet : les personnes se réinstalleront au même endroit ou juste un peu plus loin et devront **tout reconstruire**. [extrait de notre communiqué de presse du 19 mai]

## Deux bénévoles de HRO relaxé-e-s au nom de la liberté d'expression

Le 7 avril 2025, **deux bénévoles** de HRO avait été **arrêté-e-s** par un groupe de policiers, incluant la police ferroviaire, et **placé-e-s en garde-à-vue** pour prétendument avoir été à proximité de voies ferrées dans le cadre de leur travail d'observation et de documentation des expulsions. Cet événement s'inscrivait dans un contexte plus large **d'intensification de la présence policière** dans le Calais, toujours à l'œuvre aujourd'hui. Les deux bénévoles avaient été placé-e-s en garde à vue pendant 16 et 17h. Leurs témoignages avaient révélé des **conditions de garde-à-vue psychologiquement éprouvantes, marquées par un isolement prolongé, l'absence d'accès à des soins basiques, et une incompréhension généralisée** quant à leur rôle d'observateur-riche indépendant-e. Le 28 mai a eu lieu leur procès.

Les avocat-e-s ont rappelé le **caractère dissimulé des expulsions** de lieux de vie toujours plus éloignés des centres villes et cachés derrière des murs et des barbelés élevés par la mairie de Calais – expulsions qui passeraient **inaperçues sans le travail de HRO** et des **associations** qui se mobilisent à la frontière franco-britannique. L'infraction se trouvait donc justifiée par la **nécessité d'accéder au lieu de vie expulsé**. Les données collectées sont par ailleurs diffusées afin de sensibiliser l'opinion publique sur les conditions de vie des personnes exilées et les violences systémiques auxquelles elles sont confrontées. S'appuyant sur la **jurisprudence de l'article 10 de de la Cour Européenne des Droits de l'Homme**, qui garantit la liberté d'expression, les avocat-e-s ont démontré que les observateur-ice-s de HRO exercent une fonction qui justifie qu'ils bénéficient d'une **protection similaire** à celle accordée à la **presse** en matière de **communication, diffusion** mais également **d'accès à l'information**. Cet article dispose de « **la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière** ». A partir de cela, les avocat-e-s ont plaidé pour une relaxe complète des charges retenues contre les prévenu-e-s – qui a été acceptée par la juge et la procureure.

Cette décision implique **la reconnaissance de nos missions de plaidoyer** auprès de la **société civile** et des **autorités politiques**, et la participation de HRO à une mission d'information sur un sujet **d'intérêt public**. Cette protection contre les ingérences étatiques et policières s'appliquent dans ce cas, mais elle devrait aussi être prise en compte lors des nombreux **contrôles d'identité** et de **véhicule** menés de façon injustifiée par les forces de l'ordre à l'encontre des équipes de HRO sur le terrain. Depuis le début de l'année, **l'identité des bénévoles a été contrôlée 18 fois**, et les **véhicules 10 fois**. Ces pratiques représentent de réelles **intimidations** et incarnent une volonté manifeste de **dissuader HRO** de suivre et documenter les expulsions de lieux de vie et les violences systémiques qu'elles permettent.